



Cette année encore, à la DRFIP 35 Combattons ensemble le système d'évaluation

La campagne 2015 des entretiens d'évaluation débute. Depuis la disparition de la note chiffrée, la « récompense » est l'attribution d'une bonification de 2 mois (20% des agents), 1 mois (50% des agents) ou... rien (30% des agents).

L'évaluation, dans son principe et avec notamment la règle des quotas (30% des agents vont rester au bord du chemin) génère la division des personnels, la zizanie dans les services, la mise en concurrence des agents au détriment de toute approche collective de l'exercice de nos missions.

Pour la CGT Finances Publiques, le bon fonctionnement d'un service dépend, en effet, avant tout du travail d'une équipe bien dotée en personnel, bien formée, dirigée dans une démarche solidaire et collective et animée par les valeurs du Service Public, exactement à l'opposé de la logique des objectifs individuels, des indicateurs et des statistiques.

L'évaluation est un instrument de management individualisé, prélude à la rémunération au mérite : le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), créé en 2014, prévu pour remplacer l'ensemble de nos primes (y compris celles qui sont en cours de réforme) et qui

intègre une part individualisée en fonction des résultats individuels.

Comme la notation avant elle, l'évaluation est une cause importante du stress et de la souffrance au travail, accentuée par le manque d'effectifs.

La CGT reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Elle revendique une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du Service public rendu et du travail réalisé et sans être conditionnée à des objectifs quantitatifs dont l'agent n'a pas la maîtrise.

La CGT tient à rappeler que la participation à l'entretien n'est pas obligatoire. Aucune pénalisation ne peut sanctionner un agent de la DGFIP qui refuse l'entretien : l'attribution d'une bonification n'est pas liée à la participation à l'entretien et le compte rendu d'évaluation est rédigé dans sa totalité. Le droit au recours (appel) n'est pas impacté.

La CGT Finances Publiques appelle les agents à combattre le système d'évaluation. Ainsi, dans le contexte de la construction d'un processus de lutte à la DGFIP, le boycott de la campagne d'évaluation et les recours sont des moyens d'action mis à notre disposition.

La CGT Finances Publiques soutiendra tous les agents de la DRFIP 35 qui choisiront, collectivement dans leur poste ou service, ou individuellement de boycotter l'entretien professionnel.

D'ores et déjà, elle invite aussi tous les agents à se poser la question du recours dans le cadre du contingentement des bonifications d'avancement ou de la contestation de tout élément du compte rendu de l'entretien d'évaluation. Les élus CGT seront à la disposition de tous les agents qui souhaiteront déposer un recours.

**Pour la défense de mes droits et mes garanties : la CGT !
Je participe, je me syndique !**

Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : ____ Temps partiel : _____%

Poste ou service : _____

Date : _____

Signature : _____

